

- Catégorie Professionnelle - Compte réel de 50 000€

Règlement des Duels de Trading mars 2026

3 rounds sur une catégorie spécifique d'actifs uniquement à chaque fois

ACTIONS – DEVISES – INDICES

Actualisé au 18-01-2026

Horaires des Duels (sauf changement impératif de dernière minute) :

- **1^{er} round « Actions »** de 9h30 à 10h30
- **2^{ème} round « Devises »** de 14h00 à 15h00
- **3^{ème} round « Indices & Futures »** de 17h00 à 18h00

Code couleur :

- En rouge les « éventuelles » nouveautés 2026
- En bleu (en bas du règlement), quelques rappels toujours utiles
- En noir les éléments n'ayant subi aucun changement vis-à-vis du règlement précédent

Nombre de participants selon les demandes : Entre 8 et 16 traders au départ

I - Bases Générales :

1. **Compétition en Réel** : Temps réel (prise et déboulement des positions en direct), Argent réel : 50 000 Euros, et vainqueur réel (1 vainqueur pour chq round et 1 vainqueur sur la totalité cumulés de la journée).
2. **Trois rounds** : La compétition complète se dispute sur une série de 3 matchs d'1 heure (durée de 60 minutes à respecter scrupuleusement sous peine d'être disqualifié).
3. **Catégorie d'actifs** : Chaque round se déroule sur une catégorie d'actifs uniquement : Soit Actions, soit Indices (toutes sorte d'indices et inclus tous les Futures), soit Devises (pour plus de précision, voir ordre et horaires des rounds qui peuvent changer d'une année sur l'autre).
4. **Réaliser au moins 1 opération à chaque round** : Tous les traders participent à l'ensemble des 3 Rounds, avec l'obligation de réaliser au moins 1 opération à chaque fois. A défaut de réaliser au moins 1 opération, celui-ci sera disqualifié pour le round en cours, et en conséquence, ne pourra donc pas concourir pour l'Etoile de Cristal du meilleur Trader de l'année, pour laquelle le trader **doit avoir obtenu un résultat à chacun des 3 rounds** (positif, nul ou négatif).
5. **1 seul vainqueur par catégorie** : A la fin de chaque round est désigné un vainqueur pour la catégorie d'actifs traitée. C'est-à-dire, soit : pour les Actions, les Devises, ou les Indices (inclus tous les Futures).
6. **1 seul vainqueur pour l'Etoile de Cristal de l'année** : A condition de répondre au minimum de résultat, comme indiqué à l'**Article II - alinéa 2**, le trader remportant l'Etoile de Cristal du meilleur trader de l'année, est celui qui, parmi les traders ayant **participé à tous les rounds** (non disqualifié), avec **au moins une position à chaque round**, aura obtenu la meilleure performance additionnelle en € à l'issue des 3 rounds (Actions + Devises + Indices), avec un **résultat total au moins égal à +500€ brut** (sans les frais) **et remporté au moins 1 des trois rounds**.
7. **Signification et Explication du terme "Indices"** : Par « Indices » il faut comprendre tout ce qui ne se trouve pas dans les deux premiers rounds, c'est-à-dire qui ne soit ni une Action, ni une Devise (Forex, Or ou Crypto). Sont donc ainsi autorisés outre les indices via les CFD (sauf les CFD Devises), tels que FRA40, GER30, US30... également tous les FUTURES (sauf sur Devises ou l'Or) sur le Pétrole, les Taux, ainsi que les Indices de Volatilités (Vix) **Attention Rappel** : de manière dérogatoire : l'Or (sous toute ses formes) et les **Crypto-monnaies** sont incluses **dans le round Forex-Devises**.
8. **Capital** : Chaque concurrent dispose d'un capital de 50 000 €uros (ni plus, ni moins), vérifié/certifié en amont, sans possibilité de renflouement extérieur au cours de la compétition, mais bénéficiant néanmoins des gains (ou pertes) accumulés/réalisés durant les autres rounds précédents de la compétition. Si comptablement le montant détenu par un des participants dépasse les 50.000€ avant le début de la compétition, le trader en question ne sera toutefois autorisé qu'à utiliser la somme des 50.000€ sur son compte et en fonction des leviers autorisés (voir alinéa 11 ci-dessous). S'il dépasse 50.000€ au cours de la compétition, en fonction des gains accumulés, le trader est tout à fait en droit d'utiliser cette somme en totalité pour ses prises de positions.
9. **Participation à tous les rounds** : Chaque match se déroule entre l'ensemble des compétiteurs en lice, les uns contre les autres (et non en forme de face à face, ou de 1 contre 1, comme cela avait pu être le cas certaines années auparavant).

10. **Délai de chaque round** : Pour cette année, il est fixé à 60 minutes exactement, déterminé et contrôlé par le juge arbitre qui en fixe le début et la fin (éventuellement avec un compte-à-rebours à haute voix). Tout dépassement d'une seconde seulement, est éliminatoire pour le round en cours.
11. **Produit financier de son choix** : Il est parfaitement autorisé de traiter ou d'opérer avec le produit financier de son choix selon le cas, soit : Spot-Cash, Futures, Options, Turbos, ETF, CFD....
> ATTENTION : Comme les années précédentes, une équivalence des leviers autorisés durant la compétition, sera retenue par les organisateurs avant l'ouverture des Duels, ayant pour **base principale les leviers définis par l'ESMA concernant les CFDs**. A titre d'exemple et de rappel :
- Pour les **Devises Spots (FOREX)**, l'**effet de levier retenu maxi sera x30**
 - Pour **les Indices** l'**effet de levier maxi retenu sera x20**
 - Pour **les matières 1ères (sauf l'Or = x 20)** l'**effet de levier maxi retenu sera de x10:1**
 - Pour **les Actions** le **levier maxi retenu sera celui du SRD, soit : x5**
 - Pour **les Crypto-Monnaies** l'**effet de levier maxi retenu sera x2**
12. **Engagement et attestation sur l'honneur signée** : Un engagement formel et signé sur l'honneur est demandé à chaque trader, sur l'utilisation d'un compte réel de 50 000 euros, utilisé pour la compétition, et sur le respect du règlement.
13. **Respect de la charte et des valeurs des salons organisés par l'agence IAT** : Les participants aux Duels de trading s'engagent à respecter et à ne jamais critiquer l'organisme responsable de l'organisation des salons : l'agence IAT, ainsi que les valeurs que cette dernière défend. Toute remarque désobligeante à son encontre, ou à l'encontre des salons organisés par l'agence IAT, serait de nature, après avertissement par l'organisation, à leur interdire l'accès à l'évènement durant une période de 3 ans minimum.
14. **Demande de Relevé de Compte** : Un relevé de compte, ou avis d'opéré certifié par le broker en charge du compte du Trader concerné, illustrant la présence d'une somme de 50 000 euros sur ce compte, est demandé à chaque participant, avant le début de la compétition.
15. **Contrôle des Arbitres et Superviseur**: La bonne tenue de la compétition relève des décisions du Superviseurs (Juge-Arbitre) désigné par l'agence IAT avant le début de la compétition, et également secondé de 2 accesseurs, désignés parmi les arbitres présents au début de la compétition.
16. **Annonce des Positions haute voix** : Toutes les positions prises doivent être annoncées à haute voix, dans les 30 secondes de leur exécution. En cas de dépassement du délai, ou de tricherie avérée sur ce point, le trader pourra être disqualifié du round en cours, sans avoir la possibilité de faire appel ou de contester la décision de l'arbitre. **Pour mémoire : C'est au trader et à lui seul, de veiller à ce que l'arbitre à ses côtés, ait parfaitement compris, relevé et enregistré les opérations réalisées et non l'inverse. C'est également au trader de veiller à ce que l'arbitre ait bien inscrit ses prises de positions sur le paperboard. En aucun cas, il ne peut y avoir de rattrapage ou de rectification après coup de ce qui est inscrit sur le paperboard sans l'accord express du juge-Arbitre. En cas de doute, seule la décision du juge-arbitre, après avis et info de l'arbitre au côté du trader, sera retenue.**
17. **Positions simultanées et/ou positions en cascades** :
- A - La prise de position ne peut en aucun cas être simultanément et conjointement **annoncée en même temps que leur déboulement**. Dans le cas, où des positions et leurs déboulements seraient réalisées de manière "quasi-simultanée" ou flash, résultant par exemple d'une programmation des ordres en amont par le trader, celui-ci doit absolument en informer à l'avance, le contrôleur ou arbitre le plus proche, afin d'anticiper l'éventualité d'une prise de positions et de son déboulement dans la même seconde, sans que cette position ne puisse ensuite être contestée, remise en question, ou même invalidée.
- B - Cas de plusieurs **positions en cascade**, automatiques ou via un trading system : Dans ce cas, le trader doit faire en sorte que l'arbitre en charge de son contrôle, en soit clairement informé, et puisse opérer son contrôle sur les dites opérations. Il est ainsi **fortement conseillé** au trader, de **tenir une feuille à ses côtés**, sur laquelle les différentes positions en attente, seront clairement indiquées, **permettant à l'arbitre de contrôler facilement celles-ci**. Pour mémoire (à nouveau) : C'est au trader de veiller à ce que l'arbitre est parfaitement compris et enregistré les opérations réalisées et non l'inverse. En cas de doute, seul l'avis de l'arbitre sera pris en compte par le Juge-arbitre, qui avisera ensuite et fera connaître sa décision, pour accréditer ou pas les dites positions.
18. **Informations et Annonces des résultats en cours** : Outre les différents et nombreux commentaires du juge-arbitre, des arbitres et contrôleur vis-à-vis des prises de positions, et des résultats des différents traders, chaque trader a l'obligation stricte de donner à haute voix, un résultat précis de ses positions toutes les 15 minutes environnées à la demande des arbitres, et avec un maximum de 3 fois durant la rencontre. Le trader dispose d'un délai de 5 minutes pour donner sa position, sous peine d'être disqualifié (après 1 avertissement). L'information donnée sur la position en cours doit être aussi précise que possible, incluant le résultat actuel (positions fermées), et le résultat en cours (positions encore ouvertes). En cas de

malversation flagrante et/ou suite à une contestation d'un des participants (En cours de match -ou- dans les 30 minutes suivant la fin du round), un comité arbitral se réunira pour délibérer (= contrôleur + 2 assistants désignés au début des duels) et tranchera afin de disqualifier ou pas le trader suspecté de non-respect de la règle d'information. Dans ce cas, le comité arbitral est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires, depuis le rejet de la contestation, jusqu'à l'inversion des résultats, voire la disqualification du round, ou même de la compétition. Seule la décision du juge arbitre fait foi.

19. **Publicités données aux résultats (Palmarès et Eliminations)** : Tous les traders engagés reconnaissent que les décisions du juge-arbitre sont irrévocables et incontestables, en dehors de recours et moyens de contestation (**voir paragraphe III "Contestation"**), et que leur mise en doute ou dénégation est susceptible de poursuites judiciaires devant les tribunaux, pour diffamation, dénigrement et calomnie.

II - Vainqueur de chaque Round – Vainqueur de la Compétition :

1. **Vainqueur de chaque round** : Un vainqueur est désigné à l'issue de chaque round pour la catégorie d'actif traitée, en ayant réalisé la meilleure performance brute en capital durant le round susvisé.
2. **Meilleur trader de l'année** : A condition d'avoir atteint un résultat total **au moins égal à +500€**, et **NOUVEAUTÉ 2025 : d'avoir remporté au moins un des 3 rounds**, le vainqueur de l'Etoile de Cristal du meilleur trader de l'année est celui des traders ayant obtenu **la meilleure performance brute en €, à l'issue des 3 rounds** (Actions, Forex, Indices).
3. **Résultats par Round** : Pour chaque round, ne sont retenues dans le décompte de la performance, **que le montant brut en Euros** (ou en équivalent Euros au moment du résultat au Taux de change en vigueur à cet exact moment-là), donc : **hors frais de courtage, gagnée durant le round proprement dit** (et non pas en cumul des gains des différentes parties précédentes, ni en % vis à vis du capital détenu).
4. **Courtage et frais n'entrent pas en compte dans le calcul des résultats (gains/pertes)** : Quel que soit le courtage auxquelles les opérations d'un participant sont exécutées, ces frais ne seront pas pris en compte dans les résultats de la compétition (**à condition cependant qu'ils puissent être clairement distingués du total affiché**). Dans ce cas, le spread des CFDs, Forex ou autres produits, qui pourraient être assimilés par certains comme **un courtage "indirecte"**, peut donc effectivement constituer un handicap non négligeable, mais qui **néanmoins ne pourra pas être déduit des prises de positions brutes**, à savoir la différence entre le cours d'achat et le cours de vente (spread Bid-Ask).
5. **En cas d'égalité totale parfaite** : Le vainqueur sera celui ayant eu l'activité la plus importante **en nombre de lots traités** (pas en capital) durant le round, ou durant la journée (cas d'égalité pour l'Etoile de Cristal). Si l'égalité est de nouveau constatée, un tirage au sort à huis clos (= lancée d'une pièce), en présence des traders considérés, ainsi que des 3 représentants du Jury, départagera les participants, bien avant la reprise du round suivant, ou à l'issue de la compétition dans le cas d'égalité pour l'Etoile de Cristal.

III – Contestation - Règlement :

1. **Délai du dépôt de la contestation** : Pour être acceptée et étudiée, toute contestation lors d'un match ou round, doit être déposée **avant un délai maximum de 30 minutes après la fin de ce même match ou round**. Toute contestation formulée après ce délai, sera déclarée irrecevable, car trop tardive, et ne pourra donc pas aboutir. Le résultat du round ou de la compétition restera alors en l'état, comme annoncé par le juge arbitre.
2. **Délai des décisions** : Selon les conditions et disponibilités afférente à l'organisation du salon, la contestation et ses arguments doivent, autant que possible, être immédiatement étudiée par les 3 membres du jury (comité arbitral). En tout état de cause, la décision qui revient uniquement au jury au complet (3 membres / à la majorité), doit avoir lieu **10 minutes avant le début du ou des matchs suivants**. Faute de quoi, la compétition ne pourra pas reprendre **et devra être décalée d'autant**.
3. **Droit au dépôt d'une contestation** : Les contestations doivent provenir d'abord et en priorité, des traders participants eux-mêmes aux Duels, qui sont directement impliqués. Outre les membres du Jury et Arbitres, qui sont également en mesure de formuler eux-mêmes une contestation, des personnes du public peuvent aussi **remettre par écrit** au juge arbitre (sur papier simple) et selon les délais indiqués ci-dessus, toutes remarques ou contestations qu'ils considéreraient utiles au bon déroulement/fonctionnement des Duels.
4. **Demande de modification du règlement** : Toute demande de modification, ou exception au règlement, doit être soumis au comité d'organisation, au moins 1 mois avant la compétition. Ceci, afin d'informer et de permettre aux autres traders participants dans un délai suffisant, sinon de contester, de faire au moins valoir leurs arguments et éventuelle opposition.

5. **Disqualification** : Si un trader est disqualifié durant un round, il est automatiquement classé en dernière position des participants du dit round et peut participer à nouveau à la compétition au round suivant – Sauf en cas de tricherie ou par décision exceptionnelle du Juge Arbitre d'une exclusion totale. Si un trader est disqualifié après la fin d'un round, suite à une contestation (délai : 30 minutes pour formuler une contestation), le trader suivant arrivé après lui dans la liste, est automatiquement reclassé, et prend la place du trader disqualifié dans l'ordre de classement.
Si cette disqualification est reconnue comme volontairement malveillante et empreinte de tricherie, celle-ci sera alors valable pour la totalité (3 rounds) de la compétition, et le trader participant ne pourra plus se représenter à l'une de nos compétitions avant 3 ans.
En cas de disqualification pour un round, le trader disqualifié ne pourra concourir pour l'Etoile de Cristal du meilleur Trader de l'année, qui nécessite obligatoirement un classement dans chacun des 3 rounds.
6. **Abandon** : Contrairement à une disqualification, en cas de forfait ou d'abandon d'un participant, aucun changement ne sera procédé au classement. Si cet abandon est annoncé durant le round (à moins d'une faute, ou tricherie avérée, ou bien d'un non-déboulement de position à l'issue du round ce qui disqualifierait le trader et donc le placerait de facto en fin de classement), le trader sera classé en fonction de son résultat en cours (incluant le résultat en cours des positions non débouclées).

IV - Caractéristiques Techniques :

1. **Time & Sales** : A la fin de chaque séance, chaque trader doit obligatoirement adresser son "Time and Sales" et liste détaillée de chaque opération réalisée, au Jury contrôlant les opérations, ainsi qu'aux organisateurs du Salon : contact@salonat.com. Une fois validée, celle-ci pourra éventuellement être rendue publique pour consultation par l'ensemble des visiteurs.
2. **Impression écran des résultats** : A défaut de times & sales, les traders, doivent à l'issue de chaque round, adresser par e-mail à l'adresse qui leur sera indiquée sur la compétition, l'impression de leur écran.
3. **Annonce des prises de positions** : Chaque joueur doit annoncer à haute voix au public, la ou les positions prises (sens, quantité, marché, horaire) au moment de leur exécution, ainsi qu'au moment de leur déboulement. Les séances seront toutes enregistrées sur bandes sonore, et éventuellement sur vidéo, pour éviter toute contestation.
4. **Relevée des positions** : Les Teneurs de positions/Arbitre relèvent les positions en cours. Faute d'avoir été entendues par le Teneur de position/Arbitre, l'ordre et son exécution ne pourront être comptabilisés, ni considérés comme valides surtout s'il est positif = en gain. Pour être réellement enregistrée l'ordre et son exécution doivent être relevés par le teneur de position qui inscrira ceux-ci à l'attention du public. Attention : C'est aux traders compétiteurs, et à lui seul, que relève l'obligation de vérifier que la position a bien été enregistrée par le Teneur de position/Arbitre.
5. **Opérations en flux rapide (HFT)** : Attention : De la règle n°4 ci-dessus, découle le fait qu'un trop grand nombre d'opérations en flux hyper-rapide (HFT ou au Carnet d'Ordres ou Trading Systems), pourraient ne pas être enregistrées par le Teneur de positions, et donc ne pas être retenues dans les résultats. Afin d'une bonne compréhension et éviter toute tricherie, le trader devra veiller au bon suivi et parfaite compréhension par les arbitres et le public, des opérations qu'il aura prises.
6. **Effets de levier/ Marges et Equivalences** : Afin de respecter l'équité entre tous les concurrents, disposant chacun d'une égale et même somme d'argent fixée règlementairement à 50 000 Euros au départ de la compétition, l'effet de levier autorisé pour chaque trader, et ceci nonobstant les possibilités et facilités que celui-ci pourrait bénéficier de son courtier, est limité, tous produits confondus, à la marge fixée par l'ESMA (vis-à-vis du Forex et CFDs). Soit : **30:1 pour le Forex, 20:1 pour les Indices, 10:1 pour les matières 1ères (sauf l'Or = x 20)**, et **5:1 pour les Actions** et **2:1 pour les Crypto-monnaies**.
7. **Montant Nominale maximum** : En cas de positions sur un ou plusieurs marchés en même temps, et bien que respectant le nombre de lots autorisés pour chaque marché, il sera retenu un montant maximale à ne pas dépasser **NOUVEAUTÉ 2025 : de 1 500 000 Euros de nominal total** de la position complète additionnelle.
8. **Pénalité en cas de dépassement des Marges ou du Nominal total** : En cas de dépassement de nombre de lots autorisés à traiter en fonction de la marge retenue ou bien du total du Nominal autorisé, le trader devra déboucler immédiatement toutes ses positions, et sera sanctionné par un avertissement pour le round en question. Si le dépassement se reproduit à nouveau, le trader sera disqualifié pour le round en cours. Si ce problème se produit une 3^{ème} fois durant un autre round de la compétition, le trader sera disqualifié totalement pour toute la compétition.
9. **Capital après le 1^{er} round** : Les matchs suivants sont joués par les traders, avec les gains ou pertes accumulés aux 50 000 Euros initiaux, du ou des tours précédents. Cette somme peut donc augmenter ou diminuer selon le cas. En revanche, la performance, sera toujours relevée en montant d'Euros total à la fin

de chaque match, et non en % de cette somme.

10. **Position dans le délai des 60 minutes imparties** : Aucune position n'est autorisée avant l'heure du début de chaque séance, soit environ celle fixée dans le programme, mais surtout avant le top départ donné par le Juge-Arbitre. Toute position prise sur le compte "officiel" du Trader-Compétiteur, avant l'heure de la séance (horaire du superviseur faisant foi), étant susceptible de causer une incompréhension par les arbitres et le public, aura donc pour conséquence de disqualifier le trader porteur de la dite position. Si un des traders participants veut prendre une position distincte et hors concours et en dehors de horaires, il doit l'opérer sur un autre compte et de manière clairement distincte de celui utilisé durant la compétition.
11. **Débouclément avant la fin du round** : Pour faciliter la comptabilisation des résultats et éviter toutes contestations, il est conseillé de déboucler/clôturer toutes les positions 1 minute avant la fin de chaque séance, soit : **10h29 pour le 1^{er} round, 14h59 pour le 2^{ème} round, 17h59 pour le 3^{ème} round** (les horaires précis étant sujet à modification d'une année sur l'autre, merci de bien vouloir vérifier).
ATTENTION : Toutes les positions conservées après l'heure de fin de séance soit : **10h30 +1 seconde** pour le 1^{er} round, **15h00 + 1 seconde** pour le 2^{ème} round, et **18h00 + 1 seconde** pour le 3^{ème} round, fussent-elles d'1 seule ou de quelques secondes, auront pour conséquence de **disqualifier le trader porteur de la dite position** (horaire du superviseur faisant foi). Rien n'interdit cependant au trader-compétiteur, si celui-ci pour toute sorte de raisons, désire conserver-porter sa position, de fermer sa position sur le compte officiel de la compétition (avec gain ou perte), et de ré-ouvrir celle-ci sur un autre compte clairement distinct du compte officiel. EN revanche, toute raison de gains/perdes invoquée dans ce cas, pour conserver sa position, et refuser de déboucler celle-ci, ne pourra donc être invoquée à juste titre.
> Attention Rappel : En cas de disqualification au cours de l'un des rounds, le trader disqualifié ne pourra concourir pour l'Etoile de Cristal du meilleur Trader de l'année, qui nécessite un classement dans chacun des 3 rounds.
12. **Trader "Actif" – Au moins une position à chaque round** : Pour valider leur place dans le classement, chaque trader participant est tenu de réaliser au moins une opération à chaque fois pour chaque round. A défaut, il sera disqualifié pour le round en cours.

V - Moyens Techniques :

1. **Connexion Internet** : Chaque trader doit se doter de sa propre clé 3, 4 ou 5G personnelle (voire plusieurs clés en secours), dont il est lui-même responsable. Attention, si cette connexion venait (malheureusement) à faire défaut en cours de match, les arbitres ne pourraient que constater la défaillance de connexion, sans aucun recours pour le trader participant. Dans ce cadre, il est donc fortement conseillé et même recommander aux traders-participants, de disposer avec eux de plusieurs clés 3 ou 4G, ou même un téléphone portable comme dernier recours pour passer ses ordres et déboucler une éventuelle position, afin de palier à toutes éventualités. Dans ce cas (passage des ordres par téléphone), le concurrent devra en informer immédiatement le juge présent dans la salle, ou prévenir le jury de référence, afin d'éviter tout litige susceptible de remettre en cause les opérations effectivement réalisées. En cas d'incertitude, le juge arbitre et ses assesseurs seront seuls juges pour valider ou pas, ces opérations.
2. **Matériel du Trader** : A condition de rester dans des normes "raisonnables" (espace maxi d'1.00 m sur le bureau), chaque participant a le droit de disposer à ses frais, du matériel qu'il souhaite pour organiser son trading. A charge évidemment pour lui, et éventuellement de ses collaborateurs, de mettre en place son matériel à l'avance, à la place que le jury ou le superviseur des conférences, lui aura indiqué, pour commencer les duels aux heures préalablement fixées, et à la condition expresse de ne pas empiéter sur l'espace réservé aux autres participants. Il lui est conseillé, outre son ordinateur de base, de disposer d'au moins 1 ordinateur de secours. Il devra cependant indiquer au Jury, l'ordinateur de référence, sur lequel et depuis lequel seront passés les ordres. **C'est cet ordinateur en effet qui sera contrôlé par les arbitres, et sur lequel seront affichés en référence pour le public, les résultats des différentes opérations, et sera lui-même retransmis sur les écrans de la salle de conférence.**
3. **Arbitre "accompagnant"** : Afin d'aider à la bonne réalisation et tenue des Duels de Trading, chaque trader est tenu d'être accompagné et de venir avec un arbitre bénévole (à défaut 1 arbitre pour 2 traders) qui pour éviter tout conflit d'intérêt n'aura pas le loisir d'arbitrer le trader qu'il accompagne, mais arbitrera et contrôlera 2 autres traders désignés par le Juge-Arbitre/Superviseur.
4. **Aucun contact physique** : Hors problème technique (et après en avoir fait la demande au juge-arbitre présent dans la salle – à défaut l'arbitre à ses côtés), le trader ne devra jamais être assisté d'un tiers extérieur présent physiquement sur place, juste à ses côtés, ou tout proche dans le public. Le jury présent sur la compétition est en droit de demander, soit à un ou à plusieurs spectateurs incriminés pour une communication trop étroite avec un trader, de se déplacer, soit de faire déplacer le trader lui-même, sans que celui-ci puisse se prévaloir de cet incident pour contester les résultats du match.

5. **Contact téléphonique autorisé** : Le trader peut en revanche, parfaitement recevoir à ses frais, toute communication par téléphone, mail, ou autre système électronique qu'il jugera lui-même utile, et rester en contact avec son interlocuteur par ce biais, le temps qu'il souhaitera, mais attention sans gêne auditive pour les autres concurrents.
6. **Mise en place** : En fonction des salles et places qui lui sont attribuées, chaque trader doit planifier son installation à l'avance. Pour la première épreuve qui commence à 9h30, il lui est conseillé d'une part de venir en repérage la veille (jour d'installation du salon à partir de 17h30), voire de commencer à s'installer ce jour-là, puis le vendredi matin d'arriver sur place **au moins 1 heure à l'avance**, soit : à 8h30. Chaque trader venu la veille, jour du montage du salon, aura reçu son badge d'accès professionnel, lui permettant d'entrer plus facilement (agents de sécurité) sur le salon, en dehors des horaires du public. Tout retard dans son installation et conséquences sur les duels, seront de son propre fait et sous son entière responsabilité, et ne pourront être imputés à l'organisation.

VI - Comportement général et Pouvoir du Jury :

1. **Nuisance** : Chaque concurrent ne devra en aucun cas nuire à ses adversaires, et les empêcher de trader en quelque manière que ce soit (bruit, paroles, bousculades ...). Après 3 avertissements du Juge arbitre, celui-ci pourra être disqualifié pour le round en question, voire au choix du superviseur, pour la totalité de la compétition, sans qu'aucun recours ne soit possible.
2. **Comité arbitral** : Un Jury indépendant, composé d'un Juge-Arbitre désigné à l'avance par les organisateurs : l'agence IAT, et de 2 assesseurs au moins (désigné par le juge arbitre), assisté de plusieurs teneurs de position relevant les prises de positions, se réserve le droit, à la majorité simple, de disqualifier les participants qui ne répondront pas à ces différents critères, ou qui adopteront un comportement anormal et mal approprié. Ce Comité arbitral sera seul juge de tous les litiges, et pourra éventuellement annuler, modifier ou même inverser les résultats selon la situation. Il sera enfin le seul, après délibérés, à pouvoir déclarer officiellement le vainqueur, après chaque séance, et également en fin de compétition.
3. **Silence et respect des traders** : Les arbitres et en particulier le superviseur sont en charge du calme et silence de la salle, ainsi que de demander au public le respect et la correction envers chacun des traders compétiteurs, en évitant toute manifestation bruyante et/ou désobligeante. Dans ce cadre, le Superviseur est en droit de prendre toutes les décisions qu'il jugera utile et nécessaire, jusqu'à stopper la compétition elle-même, voire également faire évacuer la salle si le besoin s'en faisait sentir.
Dans ce même cadre, il est demandé à chaque trader de veiller à ce que ses proches, amis, famille, et membres professionnels de sa société ne manifestent pas bruyamment leur soutien, et surtout leur éventuel désaccord vis à vis d'un autre concurrent, en gardant à chaque fois une attitude professionnelle. Le comportement d'un trader participant aux Duels, qui irait visiblement et clairement à l'encontre de ce point, serait par décision du superviseur des Arbitres, susceptible de causer immédiatement et sans aucune possibilité de contestation, son exclusion et élimination sur le champ de la compétition.
4. **Auto-Arbitrage des Traders** : Outre les arbitres, et le superviseur qui contrôlent le bon déroulé de la compétition et le respect des règles, chaque trader compétiteur est en charge implicitement du respect des règles et règlement des Duels telles qu'exposées ici. A la fois pour lui-même, mais également des autres participants. S'il a connaissance d'une faute, d'une erreur, voire d'une tricherie, il se trouve dans l'obligation durant le match, d'en informer par tous les moyens possibles, et le plus rapidement possible, tous les arbitres ou superviseur les plus proches de lui, qui à leur tour prendront les décisions en conséquence.
5. **Commentaires et remarques du public** : Outre les questions directes concernant les positions et méthodes des traders, posées par des personnes du public après autorisation du superviseur , toute remarque ou commentaire relatif au déroulement de la compétition, arbitrage et non-respect du règlement, ne peuvent être faites au superviseur, qu'à la fin de chaque round et dans un délai de 30 minutes uniquement.

VII – Rappels utiles à ne pas oublier ... et pourtant souvent oubliés :

- A la fin de chaque round, chaque trader est tenu au minimum, d'envoyer une **impression écran montrant son résultat et ses opérations**
- Chaque trader est tenu de prendre **au moins une position durant le round**, faute de quoi il sera disqualifié pour l'Etoile de Cristal (cumul des 3 rounds).
- Chaque trader doit liquider sa position avant la fin du round définit par le Juge Arbitre (superviseur). Faute de quoi, il sera disqualifié pour le round en cours et ne pourra concourir pour l'Etoile de Cristal.
- A la fin de chaque round, les traders sont tenus **de vérifier et de signer les feuilles des Paperboards** tenues par les Arbitres, relatives à leurs positions.
- Au début de la compétition, et à tout moment quand l'arbitre le leur demande, les Traders sont tenus **de Montrer leur Plateforme en détail**, afin de permettre à l'arbitre de contrôler qu'il n'y a aucune référence de plateforme en mode Démo ou simulée. Les traders ne peuvent en aucun cas faire obstacle à une demande d'information ou de regard d'un arbitre, sur leur ordinateur ou documents, au risque d'être disqualifié pour le round en cours.
- Au début de la compétition, et à tout moment quand l'arbitre le leur demande, les Traders sont tenus d'expliquer à l'arbitre **où se trouve sur leur écran, la somme traitée et le résultat total du compte utilisé** : Au début et à la fin du round.
- Le résultat total indiqué sur **la plateforme**, doit être cohérent et conforme aux opérations listées **durant la séance**, et relevées sur le Paperboard signé par le trader à la fin de chaque round.

VIII - Remise des Trophées :

1. **Trophée - Médaille pour chaque round** : La médaille désignant le meilleur trader pour une catégorie d'actifs spécifique est remise en fin de journée **durant la cérémonie de remise des récompenses**.
 2. **Règles non exhaustives et toujours sujettes à de possibles modifications** : Attention, même si considérées comme complètes à ce jour, ces règles peuvent faire l'objet à **tout moment de modifications ou éventuellement de compléments**. Dans ce cas, les participants en seront immédiatement informés. Libre à eux de les accepter ou pas avant de commencer le tournoi. Pour être prise en compte, toute remarque devra être adressée aux organisateurs au moins une semaine avant le début de la compétition.
-
-